

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéfanie Duval](#)

<https://www.cadre21.org/membres/291394ca082bccd42c9a2765>

Date d'obtention : 2024-01-11 13:47:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une intervention concertée entre les diverses instances (scolaire-policière-judiciaire). C'est un protocole qui assure une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués, qui limite la propagation des images/vidéos intimes et que le délais d'intervention (école-police-juridique) est très rapide (4 jours). Aussi ce protocole en étapes permet de rassurer les adultes qui interviennent. Les questionnaires sont neutres et permettent le respect, l'intégrité de tous, sans inciter les réponses et ne nuiront pas au processus judiciaire.

La trousse est utilisée seulement si la situation se vit à l'école, a un impact sur les élèves de l'école (nous ne sommes pas mandataires des services policiers)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Beaucoup plus de sécurité pour intervenir de la "bonne" manière.

Je garde en tête les questions à me poser si je suis informée d'une situation.

La direction est informée, intervenant de l'école (concertation) et rencontres avec les élèves impliqués en utilisant la trousse. Si un élève vient me rencontrer directement, j'informerai la direction mais je prendrai le jeune en charge (étapes de la trousse).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos-vidéos (acte criminel vs pornographie juvénile). Les questionnaires permettent de comprendre la situation sans regarder.

Toujours demeurer dans l'intervention éducative (milieu scolaire)